

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 21/1 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.1.58853

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

premiers témoins datent de la fin du même siècle, correspond à une tentative, de la part de l'aristocratie, pour s'autodéfinir comme groupe par l'affirmation de modèles culturels, éthiques, idéologiques fondés sur un effort de distinction et de concurrence par rapport aux modèles chrétiens/ecclésiastiques dominants, qui caractérisent la société occidentale durant tout le Moyen Age. On ne peut ignorer que ces phénomènes sont concomitants d'une évolution des structures sociales qui se marque, entre autres, par la fixation de l'aristocratie sur les terres où s'exerce sa domination et la multiplication des »cours« de princes ou d'aristocrates de rang moyen. La courtoisie, système de valeurs et de comportement affiché par les dominants laïcs, est le produit d'une organisation sociale qui diffère sensiblement de celle de la période précédente, durant laquelle l'Eglise put conserver le monopole de l'écriture, en latin. Est-il bien raisonnable de prétendre approfondir l'analyse de cet ensemble de représentations sans s'interroger en même temps de manière extrêmement précise sur les conditions sociales de leur production, conditions qui déterminent à la fois leurs formes et leur signification?

Anita GUERREAU-JALABERT, Paris

Martin KINTZINGER, *Das Bildungswesen in der Stadt Braunschweig im hohen und späten Mittelalter. Verfassungs- und institutionsgeschichtliche Studien zur Schulpolitik und Bildungsförderung*, Köln (Böhlau Verlag) 1990, 608 p. (Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, hg. von Egon Boshof, 32).

Dans un volume volumineux et compact, Martin Kintzinger, pour qui la ville de Brunswick au Moyen Age constitue un champ d'études privilégié, nous livre une réflexion détaillée sur le système éducatif et la politique scolaire de cette ville saxonne, du XII<sup>e</sup> siècle à l'aube de la Réformation. Il s'agit avant tout d'une histoire institutionnelle, où l'étude des fondements juridiques de l'encadrement scolaire est prioritaire; l'analyse des contenus de l'enseignement et des caractéristiques intellectuelles et sociales du personnel enseignant occupent une moindre place, faute aussi sans doute, l'auteur le laisse entendre, de sources documentaires suffisantes en ces domaines.

Deux hypothèses de départ principales fondent la réflexion: les institutions éducatives sont conditionnées par un ordre social défini, en l'occurrence celui de la bourgeoisie d'affaires d'une ville hanséate, et constituent un élément important de la politique urbaine mise en œuvre par ses représentants; cependant, même si les fondements juridiques et l'organisation du système éducatif ont pu se présenter comme un champ d'épanouissement de l'autonomie urbaine, et les programmes scolaires exprimer les exigences de la bourgeoisie marchande et des instances dirigeantes de la ville en matière de formation, l'enracinement dans les formes traditionnelles de transmission du savoir, définies antérieurement par l'Eglise, ne peut être nié. Il devient donc nécessaire d'apprécier exactement la tradition scolaire ecclésiastique, à laquelle l'auteur consacre la première de trois parties de son ouvrage.

Trois institutions ecclésiastiques régissent au Moyen Age central le système éducatif à Brunswick: le monastère bénédictin de Saint-Gilles et surtout les chapitres collégiaux de Saint-Blaise et de Saint-Cyriaque, qui ont bénéficié, conformément à l'évolution générale, du passage de la prépondérance en matière d'enseignement des écoles monastiques aux écoles séculières, et également de la réforme canoniale. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un chapitre cathédral, mais seulement collégial, Saint-Blaise en détenait presque l'importance et les fonctions, en vertu de ses liens étroits avec le pouvoir ducal – l'auteur souligne le rôle décisif d'Henri de Lion – qui y exerçait un droit de patronat très large et y puisait des clercs instruits pour son administration. La dilatation de son magistère scolaire était donc normale et nécessaire.

A la tête de l'école capitulaire, un »Schulleiter«, ou écolâtre, dont la titulature et les

compétences ont varié dans le temps. On s'est surtout efforcé, difficilement, d'éclaircir le flou des liens entre le bénéfice et la fonction. Malgré l'accent mis au début du XIV<sup>e</sup> siècle sur la nécessaire union de la dignité capitulaire et de la régie effective de l'école, malgré le niveau de compétence accru des écolâtres (si l'on en juge par leurs grades universitaires), on perçoit, entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, que les deux attributions essentielles de l'écolâtre, l'enseignement et la direction du service choral dû par les écoliers, furent le plus souvent déléguées à des recteurs (*rectores scholarum*). À côté du *magister*, un personnel enseignant subalterne était formé de *baccalarii* et de *locates*, qui pouvaient être eux-mêmes encore des écoliers.

L'étude des termes utilisés pour désigner les écoliers, menée à partir des statuts et aussi d'un corpus de testaments important, montre que l'enseignement n'était pas fondamentalement réservé aux futurs clercs, lesquels n'étaient pas distingués des futurs laïcs; le recrutement des écoliers se faisait en partie parmi les fils de la bourgeoisie urbaine. Les écoliers dans leur ensemble, et pas seulement les *scholares pauperes* semble-t-il, étaient astreints à un service choral qui s'accrut avec la multiplication des messes anniversaires pour les défunts fondées par la bourgeoisie de Brunswick.

La seconde partie est consacrée à la prise en charge («Trägerschaft») du développement scolaire par la bourgeoisie urbaine. Le 24 février 1415, le pape Jean XXIII accordait à la ville de Brunswick l'autorisation de tenir des écoles dans les églises paroissiales de Saint-Martin et de Sainte-Catherine et d'y faire enseigner le *trivium*. Ces écoles «urbaines» utilisaient le cadre déjà actif des écoles paroissiales, où d'ailleurs les écoliers étaient astreints à des devoirs liturgiques de nature assez semblable à celle du service choral dans les collégiales, devoirs faisant figure de formation pratique pour certains d'entre eux destinés à des fonctions cléricales secondaires.

Cette autorisation entraîna la protestation des autorités scolaires traditionnelles, au nom de la *libertas Ecclesie* et de l'ancienneté des écoles collégiales, ce qui dissimulait prosaïquement la crainte, non d'une perte d'influence dans le système éducatif ou d'une formation moins approfondie, mais d'une baisse des services liturgiques assurés par les écoliers. S'ensuivit un long conflit, analysé minutieusement par l'auteur. Cette «guerre des prêtres» (Pfaffenkrieg) fut portée devant les plus hautes instances ecclésiastiques (la Curie) et laïques (la cour ducale et même la cour de justice de Sigismond), et se termina à la satisfaction des autorités urbaines. Malgré plusieurs condamnations successives à Constance par la Grande Audience des prétentions bourgeoises, Martin V entérina en 1419 le droit pour la ville de Brunswick d'entretenir ses propres écoles. Il y eut donc jusqu'à la Réformation deux écoles «publiques», à Saint-Martin et à Sainte-Catherine, et plusieurs écoles «privées» concédées par le Conseil de la ville, les unes et les autres sous son contrôle institutionnel.

Comme dans les écoles ecclésiastiques, le personnel était constitué par un maître et ses aides. La forme de rémunération du «Schulmeister» ne semble pas avoir été radicalement différente de ses collègues des écoles ecclésiastiques: si certains sont désignés comme détenteurs de rentes urbaines, la plupart recevaient un bénéfice, sous forme de vicairies alimentées par les fondations d'autels de la bourgeoisie locale. Il ne semble pas que le Conseil exigeait absolument un grade académique pour concéder à un maître privé le droit d'ouvrir une école; néanmoins, les écolâtres urbains du XV<sup>e</sup> siècle ont reçu dans leur ensemble une bonne formation universitaire, correspondant à celle des chanoines contemporains qui détenaient l'écolâtrie dans les chapitres collégiaux.

Les écoles dispensaient un enseignement élémentaire essentiellement fondé sur le *trivium* (le *quadrivium* restant en principe réservé aux écoles capitulaires), privilégiant l'*ars dictandi*, preuve pour l'auteur que le système éducatif non seulement dispensait une instruction générale, mais visait la formation spécifique des futurs fonctionnaires urbains employés aux écritures. La probable introduction dans les programmes d'études des arts mécaniques rend aussi compte de l'influence exercée par une société marchande et financière.

Une dernière partie, beaucoup plus courte, analyse les motivations qui ont conduit la bourgeoisie et le Conseil de Brunswick à promouvoir un système éducatif contrôlé par eux.

On constate que l'œuvre de charité, par le biais de l'aide accordée aux *scolares pauperes* (donations testamentaires), et le développement du service liturgique des écoliers, qui étaient les deux piliers traditionnels de la tradition scolaire ecclésiastique, furent continués. Néanmoins, le faible nombre de bourses d'études accordées par le Conseil, et surtout leur attribution nominative, le plus souvent en faveur des rejetons des familles dirigeantes et au service de la ville, montrent que le souci principal résidait dans le désir de former des individus instruits destinés à entrer dans l'administration urbaine. La politique des bourgeois de Brunswick oscilla en permanence entre l'encouragement apporté à l'instruction en général et l'entretien des futurs cadres urbains. L'auteur en donne pour preuve le corps des syndics et secrétaires urbains, dont il examine plus en détail la formation intellectuelle, tournée avant tout vers l'apprentissage des arts de l'écriture, qui répondait aux besoins croissants d'une gestion écrite des affaires urbaines, et vers la formation juridique indispensable pour la bonne défense des intérêts de la ville. Il remarque que la médecine savante est représentée très médiocrement parmi le corps médical de Brunswick, sans doute parce que la même urgence ne se rencontrait pas sur le plan des intérêts urbains.

Dans ce livre touffu, parfois de lecture malaisée, assorti d'une impressionnante bibliographie, M. Kintzinger propose donc, avec l'exemple de l'environnement scolaire de Brunswick, un examen approfondi des relations, et aussi des tensions qui existaient, dans les derniers siècles du Moyen Age, entre le développement d'une formation intellectuelle désintéressée et la recherche de l'efficacité pratique de cette formation, entre la volonté individuelle de s'instruire et les nécessités collectives d'une communauté urbaine affirmant son autonomie et développant les moyens d'y pourvoir.

Elisabeth MORNET, Paris

Jacques KRYNEN, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris (Gallimard) 1993, 556 p. (Bibliothèque des histoires).

Le livre qu'accueille la Bibliothèque des histoires illustre parfaitement les curiosités et les méthodes nouvelles de l'histoire médiévale. Plus qu'aux structures économiques ou sociales, elle s'attache aux représentations collectives, à l'imaginaire, aux croyances ou aux concepts. Encore ne faut-il pas réduire ceux-ci à cette sorte de résidu ou de reflet qui demeurent dans les esprits et que sont les »mœurs« ou les »mentalités«. L'influence de l'anthropologie a pu conduire, au lieu de prendre les idées ou les théories à leur source, à s'en tenir à l'écho, plus ou moins fidèle, qu'elles ont eu dans les consciences. Non seulement les idées ont une existence propre, mais elles sont les moteurs de l'action. B. Guenée et C. Beaune l'ont montré: un événement, une chronique ne peuvent être compris que si l'on recherche les idées qui les ont inspirés; la nation France existe dans les esprits avant même que d'exister dans les faits.

Toute politique, et celle du Moyen Age plus que toute autre, implique quelque idée de l'homme et de la société. Le grand mérite du livre de J. Krynen est de rendre aux théologiens et aux juristes ce qui leur revient: *Quid mores sine legibus*. Les conflits qui, de Philippe Auguste à Louis XI, jalonnent l'histoire politique sont aussi des conflits d'idées. Dans les périodes de crise, quand l'autorité du roi vacille, la religion de la couronne s'impose. Sous un roi fou, Christine de Pisan dresse le portrait du monarque idéal, pacificateur et justicier. La vertu, la majesté, le pouvoir de guérir que l'on reconnaît au roi tiennent à l'institution royale et non à sa personne. Les nombreux »miroirs« qui sont proposés au prince ne lui renvoient pas son image, mais celle du monarque parfait, tel que les clercs l'imaginent.

Plus que les rois des trois ordres, les premiers capétiens ont été les rois des évêques et leur